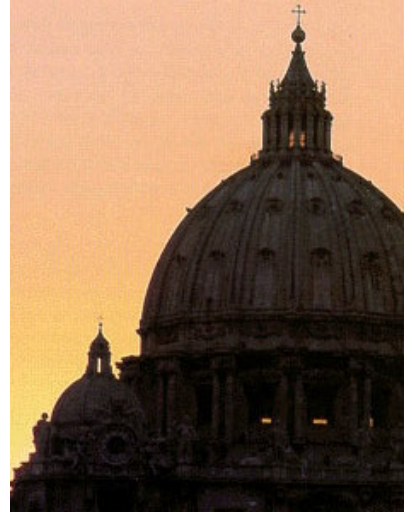


L'autorité suprême de l'Église : la papauté (partie 1 de 3)



Suite à certaines discussions suscitées par de récentes déclarations dans les journaux, j'ai réalisé combien plusieurs aspects relatifs à la papauté dans l'Église catholique étaient totalement ignorés par les baptisés, d'où la pertinence de ce dossier en trois parties, où il sera question de la papauté et plus particulièrement du point de vue canonique. Ces quelques éléments pourront vous aider, je l'espère, à mieux concevoir la lourde responsabilité que remplit le Pape, titulaire de l'Église locale de Rome et Serviteur de l'unité dans l'Église.

L'Église catholique, comparativement aux autres Églises ou Confessions chrétiennes, se distingue par la place qu'occupe le Pape dans sa hiérarchie. D'abord, précisons que c'est le Christ qui est la Source de toute autorité et de tout pouvoir dans l'Église (Col 1,15-20). L'autorité papale dépend entièrement de celle du Christ. Le mot «Pape» vient du latin *papa* qui signifie «père». Ce mot fut utilisé très tôt (III^e siècle) par les Orientaux pour désigner les Évêques. Le Pape est avant tout un Évêque, celui de l'Église locale de Rome. Ce dernier, en qui demeure la charge que le Seigneur a donnée d'une manière singulière à Pierre, premier des Apôtres, et qui doit être transmise à ses successeurs, est le chef du Collège des Évêques et Pasteur de l'Église tout entière. (Canon 331). Tous les pasteurs et les autres fidèles, aussi bien personnellement que collectivement, lui sont soumis hiérarchiquement. Ils lui doivent obéissance, quels que soient leur rite et leur rang hiérarchique et ce, non seulement dans ce qui se rapporte à la foi et aux mœurs, mais aussi dans tout ce qui appartient à la discipline et à la gouvernance de l'Église répandue sur toute la terre. Le refus de soumission au Pontife Suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis, constitue un schisme (Canon 751) et tout schismatique, comme l'apostat de la foi ou l'hérétique, encourrent une peine canonique sévère (Canon 1364 § 1).

Quand les journalistes braquent leur caméra sur l'Église, ils ciblent souvent le Pape comme si ce dernier incarnait tout ce qu'est l'Église catholique. L'Église, c'est le Peuple de Dieu, c'est-à-dire l'ensemble de tous les baptisés. Si certains se conduisent d'une manière amoralisée, c'est à eux d'assumer le blâme de leur écart de conduite. Le Pape Léon le Grand (440) disait : *ne jugez pas l'héritage sur l'indignité de l'héritier*. Aujourd'hui, on traduirait par l'expression *ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain*. L'Église catholique ne se limite pas à la seule personne de celui qui occupe le siège épiscopal de Rome. Chaque baptisé est responsable de la vitalité de l'Église et il a le devoir de promouvoir la croissance et la sanctification continuelle de l'Église (Canons 210 et 211).

Dans les tout débuts de l'Église, on ne parlait pas de «primauté romaine», c'est-à-dire d'un Évêque de Rome considéré comme le Chef de tous les chrétiens du monde. Ce n'est qu'au III^e siècle où l'Évêque de Rome, Étienne 1^{er} (254-257) affirma être le dépositaire de l'autorité confiée par Jésus à Pierre (Mt 16, 18); l'acceptation officielle de cette affirmation a nécessité plusieurs décennies de débat. On peut affirmer que l'importance numérique et sociale de l'Église locale de Rome s'est surtout fait sentir à partir du III^e siècle.

Aspects historiques de la papauté

On se rappellera que ce n'est qu'au IV^e siècle, que Constantin accorde la liberté religieuse, en signant l'Édit de Milan (313). Il fondera par la suite une nouvelle capitale, la *Nouvelle Rome* (à Constantinople). À mesure que Rome diminue en importance comme capitale politique, l'Évêque de Rome devient de plus en plus libre de ses décisions, alors que le siège de Constantinople est très contrôlé par l'Empereur. Durant les siècles suivants, les Églises orientales ont fait l'objet de divisions au sujet des controverses christologiques, alors que l'Occident est resté uni à Rome, siège reconnu comme le Centre de la communion ecclésiale. Le titre de Pape fut alors réservé à l'Évêque de Rome seulement au V^e siècle, mais cette reconnaissance n'a pas

été épargnée de profondes crises. Cependant, pour les chrétiens, Rome est la ville où Pierre, le Chef des Apôtres et Paul, l'Apôtre des Gentils, avaient prêché et subi le martyre par Néron vers l'an 64. C'est aussi à Rome que se trouvent les sépultures de ces deux Apôtres qui sont vénérés depuis des siècles. Puisque l'Évêque de Rome est le seul qui peut se réclamer de cet héritage, il est désigné comme Pape par toutes les autres Églises locales (diocésaines). Durant la période comprise entre les VI^e et X^e siècles, un conflit oppose le Pape et l'Empereur et c'est alors que la papauté atteint son niveau le plus bas dans l'histoire de l'Église et plusieurs Papes seront déposés par les Princes séculiers.

Le pape Grégoire VII (1073-1085) fut un grand défenseur et un fervent promoteur de l'autorité pontificale. Il exalta les pouvoirs du Pape par une série d'affirmations lapidaires connues sous le nom *Dictatus papae*, qu'il promulgua en 1075. Cette doctrine permit de contrecarrer le césaro-papisme, à savoir l'ingérence du pouvoir politique dans le gouvernement de l'Église. Il parvint ainsi à réduire les prérogatives de la féodalité et à mettre en place un épiscopat beaucoup plus indépendant du système politique. Par la suite, d'autres Papes comme Innocent III (1198-1216) qui adapte l'usage du titre «Vicaire du Christ», ou Innocent IV (1243-1254) qui élabore les principes dictant que le Pape est soumis à la loi divine, mais est au-dessus des lois de l'Église, ont permis de «renforcer les bases de la papauté». En quelque sorte, le Pape devenait la plus haute autorité tant temporelle que religieuse. La doctrine que Gélase 1^{er} édicta au V^e siècle a été mise en application par Grégoire VII : *toute la chrétienté, tant ecclésiastique que laïque, est soumise à la magistrature morale du Pontife romain*. S'étant rebellé contre la souveraineté de l'Église, Henri IV est déchu et excommunié par Grégoire VII au printemps 1076. Après quelques mois de vives tensions, Grégoire VII accepte de lever l'excommunication en janvier 1077, mais les affrontements avec Henri IV vont durer jusqu'à la mort du Pape, en mai 1085. Sur la tombe de Grégoire VII, seront gravées ses dernières paroles : *Dilexi iustitiam, odivi iniquitatem, propterea morior in esilio* (J'ai aimé la justice et détesté l'iniquité; c'est pourquoi, je meurs en exil). La réforme grégorienne a donc eu un impact considérable sur le pouvoir de la papauté et le Pape ne sera plus jamais soumis à l'Empereur.

Raynald Côté, diacre
Chancelier
Diocèse de Chicoutimi, 2010